Conditions Générales de Vente des produits JIF

I. Les présentes Conditions Générales de Vente et de Garantie (ci-après dénommées les « Conditions Générales ») s'appliquent exclusivement à toutes les relations commerciales entre JIF et ses Clients.

II. Les présentes Conditions Générales sont les seules applicables et remplacent toutes conditions antérieures.

III. Des conditions différentes de celles prévues dans le présent document ne seront valables que si elles ont été préalablement et expressément acceptées, d'un commun accord et par écrit, au cas par cas.

IV. JIF se réserve le droit de modifier à tout moment les données et caractéristiques du présent document, ces modifications étant publiées officiellement sur le site internet de l'entreprise : http://www.jif.pt.

V. Dès lors que JIF confirme une commande par écrit, le Client est réputé avoir accepté automatiquement les présentes Conditions Générales de Vente et de Garantie.

1. Commandes et Offres de Fourniture

1.1 Toutes les commandes, ainsi que les offres de fourniture, sont formulées par écrit.

1.2 Les prix mentionnés dans les offres de fourniture n'ont qu'une valeur indicative et ne deviennent fermes qu'après confirmation écrite de la commande par JIF.

1.3 JIF se réserve le droit d'annuler ou de ne pas honorer les commandes lorsque le Client est en défaut de paiement au titre de contrats antérieurs.

2. Prix

2.1 Tous les prix s'entendent départ usine ou départ entrepôt, majorés de la TVA au taux légal en vigueur, le cas échéant.

3. Conditions de Paiement

3.1 JIF se réserve le droit de négocier, au cas par cas, les conditions et délais de paiement.

3.2 En cas de retard de paiement, à compter de la date d'échéance de chaque facture reçue par le client, JIF se réserve le droit d'appliquer des intérêts de retard au taux d'intérêt légal applicable aux transactions commerciales en vigueur à cette date, pendant toute la durée du retard.

3.3 La marchandise commandée demeure en toutes circonstances la propriété de JIF jusqu'au paiement complet et effectif de la facture correspondante, sans que cela n'ait d'incidence sur le transfert des risques.

4. Livraison des Produits

4.1 Les délais de livraison seront confirmés dans le cadre des conditions particulières de fourniture au Client et seront fixés en fonction des quantités et des spécifications du produit.

4.2 JIF s'efforce toujours de respecter les délais de livraison convenus ; toutefois, tout retard de livraison, dès lors qu'il est justifié, ne donne pas droit au Client de réclamer des dommages et intérêts.

5. Transport et Stockage

5.1 Le transport est à la charge de JIF, sauf exceptions négociées entre les parties.

6. Garantie

6.1 Les produits JIF, dès lors qu'ils sont installés et utilisés conformément aux instructions du fournisseur, sont garantis contre les défauts de fabrication pendant une **durée de 24 mois.**

6.2 L'application de cette garantie est subordonnée à la présentation d'une réclamation écrite et détaillée, à l'acceptation du défaut par le Département Qualité de JIF, ainsi qu'au retour des produits défectueux au lieu indiqué par JIF, afin qu'ils puissent être analysés et vérifiés.

6.3 En cas d'acceptation de la réclamation par JIF, le produit concerné sera réparé, remplacé ou fera l'objet d'un avoir, selon la nature et les circonstances du défaut constaté.

6.4 Une réclamation ne justifie le non-paiement que des produits directement concernés par celle-ci ; les autres produits non visés par la réclamation et faisant éventuellement partie de la même commande doivent être réglés.

6.5 Toute prétention relative à des pertes et dommages invoqués sur la base de produits défectueux est exclue, JIF s'engageant uniquement à ce qui est prévu au point 6.3 ci-dessus.

6.6 Les frais de transport et d'emballage occasionnés par l'intervention sous garantie sont à la charge de JIF, depuis ses installations jusqu'aux installations de son Client.

6.7 Les garanties supposent une utilisation normale et raisonnable des produits et composants fournis par JIF.

6.8 La présente garantie ne couvre pas les défauts ou dommages causés par des événements échappant au contrôle de JIF, notamment ceux résultant d'un mauvais transport ou d'une mauvaise manipulation, de conditions d'installation, de dépose ou de réparation déficientes, des intempéries et de l'usure normale, des conditions atmosphériques ou de catastrophes naturelles climatiques, d'actes intentionnels, d'une utilisation déraisonnable et de vandalisme.

6.9 La présente garantie ne couvre pas les dommages causés par un défaut d'entretien, ni les dommages survenus pendant le transport des produits fournis par JIF au Client, sauf lorsque ce transport relève de la responsabilité de JIF.

6.10 Les garanties ne s'appliqueront qu'après paiement intégral par le Client des produits commandés ne faisant l'objet d'aucune réclamation de sa part.

7. Réclamations

7.1 Toutes les réclamations doivent être adressées à JIF à l'adresse e-mail suivante : qualidade@jif.pt.

7.2 Les réclamations doivent être soumises dans un délai maximal de 30 jours à compter de la détection du défaut ou de la panne.

7.3 Une copie de la facture, accompagnée de la description du problème, doit être jointe à la réclamation.

8. Droit Applicable

8.1 Les présentes Conditions Générales sont régies par la législation portugaise en vigueur et applicable en la matière.

8.2 En cas de litige découlant des présentes conditions de vente, la juridiction portugaise prévaudra, le tribunal de la circonscription judiciaire (Comarca) de Lisbonne étant compétent à cet effet.